

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance Jeunesse et Sports

REF : CDV2008003

Signataire : ML/CG

OBJET :Dispositif de Réussite Educative : Convention entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse des Ecoles publiques d'Aubervilliers portant sur le remboursement des dépenses de personnel engagées par la Commune en 2008.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 (Titre II I- chapitre 128, programme 15 et 16) relative à la mise en place des dispositifs de réussite éducative,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2005 portant sur la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative,

Vu le projet de convention pour l'année 2008 avec la Caisse des Ecoles,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : autorise le Maire à signer la convention avec la Caisse des Ecoles Publiques d'Aubervilliers concernant le remboursement des dépenses de personnel engagées par la Commune et estimées pour l'année 2008 à 24 195,22 € (vingt quatre mille cent quatre-vingt-quinze-euros et vingt-deux centimes)

Article 2 : La recette sera imputée au budget de l'exercice en cours : 400 -70874

Le Maire